

Projets de résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Date : 25 juillet 2019 à 11 heures

PREMIERE RESOLUTION : RATIFICATION DES MODALITES DE CONVOCATION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les modalités de la convocation faite par le Conseil d'Administration dans le fond et dans la forme et la considère valable dans tous ses effets. Elle en donne au Conseil décharge définitive.

DEUXIEME RESOLUTION : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires prend acte de la démission de **M. Ahmed RAHHOU** de son poste d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du Crédit Immobilier et Hôtelier.

L'Assemblée Générale remercie **M. Ahmed RAHHOU** pour l'ensemble de sa contribution en qualité d'Administrateur et de Président Directeur Général, en faveur du développement du Crédit Immobilier et Hôtelier.

L'Assemblée Générale donne quitus à M. Ahmed RAHHOU pour l'exécution pour l'ensemble de son mandat.

TROISIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA NOMINATION D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination par le Conseil d'Administration réuni le 11 juin 2019, de M. Lotfi SEKKAT en qualité d'administrateur pour une durée de 6 (six) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au **31 décembre 2024**.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la nomination de **M. Lotfi SEKKAT**, de nationalité marocaine, né le 31 Août 1964 à Meknès, titulaire de la CIN N°A274079, demeurant à 5 Lot les Jardins de la Corniche, Sidi Abderrahmane, Casablanca, en qualité de **Président Directeur Général** du Crédit Immobilier et Hôtelier.

L'Assemblée Générale Ordinaire félicite **M. Lotfi SEKKAT** pour cette nomination et lui présente ses meilleurs vœux de succès et de réussite dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.